

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 février 2025

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 février à 20 heures, le conseil municipal de la commune dûment convoqué le 06 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Bernard BATISSON, Maire.

Nombre de membres en service : 10

Nombre de membres présents : 7

Etaient présents (7) : Bernard BATISSON, Alain CHARLET, Marie-Thérèse MARTIN, Andrée SARAGOSA, Michel SIMAND, Claude ARTAUD, Jean-Gabriel BOSTVIRONNOIS.

Excusés (2) : Julien FOUGEROUSE, Delphine RAGE.

Absent (1) : Cathy RAGE.

Date de convocation : 06 février 2025

Alain CHARLET, 2^{ème} adjoint, est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR
1. Approbation du compte administratif 2024 et du compte de gestion.
2. Vote de l'affectation des résultats.
3. Tarifs eau et assainissement.
4. Participation communale au ramassage scolaire.
5. Conventions de servitude avec ENEDIS.
6. Non incorporation du bien vacant et sans maître parcelle AC 15.
7. Avis sur le projet d'arrêté préfectoral concernant les ZAER.
8. ONF, coupes de bois prévues pour 2025, ajout de lots invendus et chablis suite parcelles forestières sinistrées.
9. Vote du quart des dépenses en investissement.

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h 06.

Mr Bernard BATISSON vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

1.Approbation du compte administratif 2024.

2. Approbation des comptes de gestion 2024.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

Céline Ayroulet, secrétaire de mairie, présente les comptes de gestion du comptable public, les comptes administratifs et l'affectation des résultats de l'année 2024 pour les 4 budgets.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité accepte les comptes tels que présentés et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans les tableaux ci-dessous.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

CA 2024

FONCTIONNEMENT

	Commune + sections
Dépenses 2024	247 368,78
Recettes 2024	285 913,56
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	38 544,78
Résultat reporté : déficit 2023	
Résultat reporté : excédent 2023	359 572,16
	-
Résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de 2024 (résultat année N + report N-1)	398 116,94

INVESTISSEMENT

Dépenses :	211 676,66
Recettes :	140 164,64
Résultat d'investissement de l'exercice 2024	- 71 512,02
Résultat reporté: déficit 2023	- 40 794,96
Résultat reporté : excédent 2023	-
Résultat d'investissement cumulé à la clôture de 2024 (résultat année N + report N-1)	- 112 306,98
Restes à réaliser dépenses 2024 : accessibilité mairie salle communale, diagnostic église	12 416,81
Restes à réaliser recettes 2024 : FIC +DETR accessibilité mairie salle communale, voirie 2023 et 2024,	46 757,76
Solde des restes à réaliser en investissement	34 340,95
Besoin de financement (prélèvement section fonctionnement) ou excédent de financement	- 77 966,03

Affectation des résultats 2024

Affectation en réserves (compte 1068)	- 77 966,03
Prélèvements sur excédent de fonctionnement des sections	
Résultat de fonctionnement à reporter (compte 002) avant prélèvement sur les sections	320 150,91
Résultat de fonctionnement (compte 002) à reporter au budget 2024 après prélèvement sur les sections	320 150,91
Résultat d'investissement à reporter (compte 001)	- 112 306,98

BUDGET EAU

CA 2024

FONCTIONNEMENT

Dépenses	33 633,28
Recettes	35 442,53
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	1 809,25
Résultat antérieur déficit 2023	
Résultat antérieur excédent 2023	47 331,06
Résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de 2024 (résultat de fonctionnement + excédent reporté)	49 140,31

INVESTISSEMENT

Dépenses (emprunt et amortissement subventions)	19 528,99
Recettes (amortissements travaux)	19 433,00
Résultat d'investissement de l'exercice 2024	- 95,99
Résultat antérieur déficit 2023	
Résultat antérieur excédent 2023	29 397,58
Résultat d'investissement cumulé à la clôture de 2024	29301,59

Restes à réaliser dépenses 2024	3 201,00
Restes à réaliser recettes 2024	-
Besoin de financement (prélèvement section fonctionnement)	

Affectation des résultats 2024

Affectation en réserves (compte 1068)	-
Résultat de fonctionnement à reporter (compte 002)	49 140,31
Résultat d'investissement à reporter (compte 001)	29 301,59

BUDGET ASSAINISSEMENT CA 2024

FONCTIONNEMENT

Dépenses	11 392,06
Recettes	9 059,28
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	- 2 332,78
Résultat antérieur déficit 2023	
Résultat antérieur excédent 2023	35 271,09
Résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de 2024 (résultat de fonctionnement + excédent reporté)	32 938,31

INVESTISSEMENT

Dépenses (amortissement subventions)	4 690,00
Recettes (amortissement travaux)	4 741,00
Résultat d'investissement de l'exercice 2024 (excédent)	51,00
Résultat antérieur déficit 2023	
Résultat antérieur excédent 2023	408,00
Résultat cumulé 2024 (résultat d'investissement + excédent reporté)	459,00

Restes à réaliser dépenses 2024	-
Restes à réaliser recettes 2024	
Besoin de financement (prélèvement section fonctionnement)	-

Affectation des résultats 2024

Affectation en réserves (compte 1068)	-
Résultat de fonctionnement à reporter (compte 002)	32 938,31
Résultat d'investissement à reporter (compte 001)	459,00

BUDGET MULTIPLE RURAL

CA 2024

FONCTIONNEMENT

Dépenses	2 186,63
Recettes	2 500,00
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	313,37
Résultat antérieur déficit 2023	
Résultat antérieur excédent 2023	6 412,54
Résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de 2024 (résultat de fonctionnement + excédent reporté)	6 725,91

INVESTISSEMENT

Dépenses	-
Recettes	800,00
Résultat d'investissement de l'exercice 2024	800,00
Résultat antérieur déficit 2023	-
Résultat antérieur excédent 2023	-
Résultat d'investissement cumulé à la clôture de 2024	800,00

Restes à réaliser dépenses 2024	-
Restes à réaliser recettes 2024	-
	-
Besoin de financement (prélèvement section fonctionnement)	

Affectation de résultats 2024

Affectation en réserves (compte 1068)	-
Résultat de fonctionnement à reporter (compte 002)	6 725,91
Résultat d'investissement à reporter (compte 001)	800,00

4. Tarifs de l'eau et de l'assainissement

Tarifs pour la période du 01^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 votés en mars 2024.

Prix du m3 d'eau : **0.98 €**

Abonnement annuel au réseau AEP : **62.40 €**

Tarif du m3 d'eau pour traitement eaux usées : **0.38 €**

Abonnement annuel au réseau assainissement : **56.40 €**

Intervention de l'employé communal : **36 €/heure**

Forfait déplacement de compteur avec pose nouveau compteur incongelable : **450 €**

Forfait déplacement de compteur avec repose de l'ancien compteur : **350 €**

Forfait manipulation de vannes : **36 €**

Raccordement au réseau AEP nouvelle construction ou reprise complète du raccordement : **750.00 €** les 5 premiers mètres puis 100 euros du mètre supplémentaire.
Forfait remplacement compteur gelé : **170 €**

Le conseil municipal décide de modifier le tarif du m3 d'eau, il est augmenté de 0.05 cts et revient donc à 1.03 cts/m3 pour la période du 01/09/2025 au 31/08/2026.

Les autres tarifs restent inchangés.

Approuvé à l'unanimité.

5. Participation communale aux transports scolaires.

L'année dernière l'aide était de 60 euros par enfant, pour les enfants scolarisés de la commune de la maternelle au lycée jusqu'à l'âge de 16 ans.

Le conseil municipal met à jour la liste des bénéficiaires et décide à l'unanimité de reconduire cette aide pour un montant de 65 euros par enfant pour l'année scolaire 2024-2025.

6. Convention de servitudes avec ENEDIS.

Pour rappel qu'il a été autorisé par conventions de servitudes en date du 23 mai 2022, ERDF à implanter des postes de transformation sur les parcelles suivantes :

- Section de Marchands et de La Thiolière, AM 102, La Thiolière sud, occupation d'une superficie de 15m² moyennant une indemnité de 20 euros.
- Section du Lac, AI 166, Le Lac, occupation d'une superficie de 15 m² moyennant une indemnité de 180 euros.
- Commune de Saint-Romain, AD 307, Les Lites, occupation d'une parcelle de 15m² moyennant une indemnité de 224 euros.

Cette autorisation va être transcrite par acte authentique à l'étude de Maître Guillet de Montluçon et nécessite une délibération du conseil municipal pour mener à bien ce dossier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'acte définitif.

7. Non incorporation de la parcelle AC 15.

Un administré a sollicité le service des domaines concernant la parcelle AC15, celle-ci étant un bien vacant et sans maître, la commune doit prendre une délibération de non incorporation dans le patrimoine de la collectivité afin que la cession soit effectuée par les services de l'état.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas incorporer le bien dans le domaine communal.

8. Avis sur le projet d'arrêté préfectoral concernant les ZAER (Zones d'accélération des énergies renouvelables)

Pour rappel le conseil municipal a voté le 17 octobre la cartographie sur la commune, il a été choisi le territoire complet de la commune pour le solaire photovoltaïque en toiture, le solaire thermique en toiture, la géothermie profonde et la filière bois-énergie/biomasse.

Le projet d'arrêté reprend ce qui a été décidé, le conseil municipal approuve donc à l'unanimité le projet d'arrêté préfectoral.

9. ONF, coupes de bois prévues pour 2025, ajout de lots invendus et chablis suite parcelles forestières sinistrées.

Suite à la casse due au vent et surtout à la neige, des ajouts sont nécessaires aux coupes initialement prévues. Une visite de terrain avec Pierre-François Blethon, technicien ONF, a été faite lundi 10/02 afin de constater les dégâts et comprendre au mieux les enjeux sanitaires.

Des lots d'affouage ont été inscrits pour les ayants droits des sections qui en ont fait la demande en 2024 ceux-ci seront délivrés bords de route.

L'affouage sur les lots de bois façonné aura un coût lié à l'exploitation, et donc un manque de recettes. Le volume sera adapté pour équilibrer au mieux le ration recette/dépense, au pire le bilan sera à 0 euros.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les coupes pour 2025.

10. Vote du quart des dépenses en investissement.

Les travaux d'horloges astronomiques que Territoire d'Energie 63 a effectué en 2024 ont été payé sur un RIB qui n'était plus en activité, ce mandat s'est quand même retrouvé sur le compte d'une entreprise de Grenoble qui a effectué le remboursement.

Il faut donc refaire le mandat d'un montant de 225.20 euros en investissement. Comme il n'y avait pas de reste à réaliser sur ce compte il est nécessaire de prendre cette délibération pour régler TE63 en investissement avant le vote du budget primitif de 2025.

Chapitre	Libellé	Budget 2024	¼ pour 2025
204	Subvention d'équipement versée	10 000 €	2 500 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le vote du quart des dépenses pour le chapitre 204, pour un montant de 2500 €.

Divers :

Certains pics à pigeons posés à l'église sont tombés, rappeler la société qui était intervenue.

Prévoir dans le planning des agents techniques le nettoyage du chemin menant au Calvaire, la croix à côté de l'église, le nettoyage de la Vierge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Le Maire
Bernard BATISSON



Le secrétaire de séance
Alain CHARLET

A blue ink signature of Alain Charlet, consisting of several overlapping loops.